

Le 3 juillet 2013

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **TROISIÈME jour du mois de JUILLET de l'an deux mille TREIZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du Maire, M. Eric Evans, et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur André Bélanger  
Madame Gaétane Gaudreau  
Madame Thérèse McCutcheon  
Madame Francine Caron-Markwell  
Monsieur Roger Ricard  
Monsieur Christian Laporte

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

13-07-506

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Appuyé par le conseiller Roger Ricard  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout proposé.

ADOPTÉ

13-07-507

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

*Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon  
Il est résolu*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 5 juin 2013 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Mme Roberge demande si la municipalité participe à la campagne "Opération Papier-Carton", informe le conseil que sur le chemin Fitch Bay les citoyens laissent trop longtemps leurs déchets sur le bord du chemin. Elle souhaiterait qu'il y ait une amélioration de l'éducation et de la sensibilisation à ce sujet.

Mme Noël aimerait avoir un suivi pour les fils électriques dangereux circulant à travers les arbres sur le chemin Thayer.

M. Boucher mentionne qu'il n'est présentement pas possible de se rendre sur notre site internet à partir d'un autre site (soit celui de Tourisme Memphrémagog).

M. Bertschinger et ses deux fils demandent la permission au conseil d'installer temporairement leur tour d'observation, laquelle serait sise dans la bande riveraine.

M. D'Arcy informe la municipalité que selon lui, il y aurait eu exagération dans le creusage des fossés sur le chemin Amy.

Mme Borne se demande s'il était possible de mentionner l'état de la fosse septique lors de la vidange, un peu comme lorsque l'on procédait par mesurage.

M. Wharry désire remercier les bénévoles pour l'organisation de la Fête de la St-Jean et la Fête du Canada.

## 5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

## 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

### 6.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

### 6.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu le mois dernier.

### 6.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport des inspections forestières du mois de juin 2013 est déposé auprès des membres du Conseil.

## 7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

13-07-508

### 7.1 Octroi du mandat pour les plans d'architecte en vue de l'agrandissement de la caserne/garage de Fitch Bay

**ATTENDU QUE** conformément à la résolution no 12-09-308, le conseil mandatait la directrice générale pour entreprendre des démarches auprès d'architectes en vue de l'agrandissement de la caserne/garage à Fitch Bay et qu'un mandat avait été octroyé à une architecte ultérieurement, tel qu'il appert de la résolution no 13-03-421;

**ATTENDU QUE** celle-ci s'est désistée du dossier récemment, il y a donc lieu d'octroyer de nouveau le mandat à une autre firme d'architecte;

**ATTENDU QUE** la firme *Architech Design* offrait également de faire les travaux à bon prix et s'avère être l'offre la plus avantageuse pour la municipalité;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller André Bélanger  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le mandat à la firme *Architech Design*, afin de concevoir les plans pour l'agrandissement de la caserne/garage de Fitch Bay, ainsi que les procédures qui en découlent dont entre autre les appels d'offres, le tout conformément à la soumission transmise en date du 15 octobre 2012, au coût de 4 700 \$ taxes et visites de chantier en sus (à raison d'un taux horaire de 125\$ pour un minimum de trois heures par visite). Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 22 22010 000.

ADOPTÉ

### 7.2 Règlement no 348-2013 concernant la tarification pour l'utilisation des rampes à bateaux et des stationnements situés au parc Forand, secteur Fitch Bay, et au Carré Copp, secteur Georgeville - avis de motion

La conseillère *Francine Caron-Markwell* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 348-2013 concernant la tarification pour l'utilisation des rampes à bateaux et des stationnements situés au parc Forand, secteur Fitch Bay, et au Carré Copp, secteur Georgeville, sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de mettre à jour les tarifs pour l'utilisation des rampes à bateaux et des stationnements situés au parc Forand et au Carré Copp, ainsi que d'abroger les règlements 228-2002, 253-2004 et 255-2004.

13-07-509

**7.3 Confirmation de non-responsabilité concernant la gestion et l'entretien du barrage du Lac Lovering**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait en 2000 confirmé à M. Victor Roy, responsable bénévole de l'entretien et de la gestion du barrage du Lac Lovering, sa non-responsabilité à ce titre;

**ATTENDU QUE** M. Roy désire aujourd'hui s'adjoindre et/ou se faire remplacer de M. Jean-Pierre Côté pour effectuer la gestion du barrage, ce dernier souhaiterait obtenir la même confirmation de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger  
Appuyé par le conseiller Roger Ricard  
Il est résolu***

**QUE** le conseil libère M. Jean-Pierre Côté de toute responsabilité envers la municipalité en ce qui a trait à l'entretien et la gestion du barrage du Lac Lovering, compte tenu que celui-ci exerce ces fonctions à titre de bénévole également.

ADOPTÉ

13-07-510

**7.4 Mandat pour l'inspection du pont couvert**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire une inspection quant à l'état du pont couvert;

**ATTENDU QUE** M. Michael Grayson, ingénieur et expert en inspection de ponts couverts, a soumis à la municipalité une soumission pour effectuer ladite inspection;

**ATTENDU QUE** le conseil désire maintenir le bon état du pont, qui est d'une richesse inestimable pour la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde le mandat d'inspection du pont couvert de Fitch Bay à M. Michael Grayson, ingénieur, pour la somme minimale de 1 200\$ et maximale de 1 800 \$, taxes en sus. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

**8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

13-07-511

**8.1 Approbation des comptes payés et payables – Juin/Juillet 2013**

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de juin et juillet 2013, et autorise la directrice générale et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : **289 377,41 \$**  
Total des comptes à payer: **159 280,87 \$**

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de juin, à savoir :

Salaires des employés : **20 486,99 \$**  
Salaires des élus : **4 400,70 \$**  
C.C.U. : **195,83 \$**

ADOPTÉ

**8.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois**

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

### **8.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire**

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

### **8.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel**

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

### **8.5 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

### **8.6 Dépôt de l'état comparatif semestriel des revenus et dépenses de l'exercice financier**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil l'état comparatif semestriel des revenus et dépenses de l'exercice financier conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

13-07-512

### **8.7 Embauche de la secrétaire-réceptionniste Mme Nancy Vanasse**

**ATTENDU** le départ de Mme Manon Vanasse, ancienne secrétaire-réceptionniste en date du 31 mai dernier;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a entrepris des démarches entre temps par l'envoi de différentes annonces afin combler le poste;

**ATTENDU QUE** le conseil avait créé et mandaté un comité de sélection afin de procéder à l'embauche de la nouvelle secrétaire-réceptionniste, le tout tel qu'il appert de la résolution no 13-06-494;

**ATTENDU QUE** la municipalité avait engagé temporairement Mme Nancy Vanasse le temps de trouver le ou la candidate permanent (e) pour le poste, conformément à la résolution 13-06-495;

**ATTENDU QUE** lors du processus d'entrevues, Mme Nancy Vanasse a manifesté son désir de rester pour occuper en permanence ledit poste;

**ATTENDU QUE** la directrice générale est satisfaite du travail de Mme Vanasse, cette dernière a donc proposé d'arrêter le processus d'embauche et d'engager cette dernière, et ce avec l'appui du conseil;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le Conseil embauche Mme Nancy Vanasse à titre de secrétaire-réceptionniste, aux conditions prévues au contrat de travail annexé à la présente, en **Annexe 1**.

**QUE** le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

**8.8 Mobilisation du milieu municipal pour le projet de loi-cadre sur la décentralisation au printemps 2013**

**ATTENDU QUE** plus que jamais, le développement des régions du Québec passe par une véritable décentralisation des pouvoirs pertinents au développement local et régional et répond au vœu des élus municipaux d'occuper d'une façon dynamique le territoire en ayant en mains les leviers essentiels pour assurer le développement durable des collectivités locales et supralocales;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités travaille depuis plus de 20 ans à faire reconnaître l'importance que représente l'enjeu de la décentralisation dans l'occupation dynamique du territoire et le rôle déterminant des MRC dans la réussite de cette décentralisation;

**ATTENDU QUE** le gouvernement du Québec, par la voix de sa première ministre lors du discours inaugural en novembre 2012, s'est engagé à adopter une loi-cadre sur la décentralisation au cours de son présent mandat, engagement confirmé par la nomination d'un sous-ministre associé aux Régions au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, dédié à l'élaboration du projet de loi-cadre sur la décentralisation annoncé pour le printemps 2013;

**ATTENDU QUE** la première ministre, madame Pauline Marois, réaffirmait son intention, lors du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités du mois de septembre 2012, à l'effet d'adopter une loi-cadre sur la décentralisation dans un horizon court;

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, confirmait à la FQM cet engagement de présenter dès ce printemps une loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** l'une des plus grandes réussites du Québec en matière de décentralisation, et ce à l'échelon de la MRC, est la Politique nationale de la ruralité dont le succès a été amplement reconnu par l'Organisation de coopération et de développement économique dans son examen des politiques rurales du Québec réalisé en juin 2010;

**ATTENDU QUE** l'Organisation de coopération et de développement économiques concluait ce rapport en affirmant que « Le Québec doit renforcer le pouvoir politique supralocal » précisant que selon le principe de la subsidiarité, la MRC est le niveau administratif le plus pertinent pour une approche territoriale renforcée et porteuse d'avenir;

**ATTENDU QUE** plusieurs politiques et programmes gouvernementaux, en plus de la Politique nationale de la ruralité, reconnaissent déjà l'échelon supralocal (MRC) comme niveau pertinent de délégation de responsabilités et de compétences tels les schémas d'aménagement et de développement des territoires, les schémas de couverture de risques, la gestion des matières résiduelles et la gestion du transport collectif;

**ATTENDU QUE** l'entité MRC est le lieu reconnu de la complémentarité rurale-urbaine dimension incontournable d'une dynamique territoriale forte qui se doit d'être reconnue et inscrite dans la future loi-cadre sur la décentralisation;

**ATTENDU QUE** les associations municipales ont signé, en 2004, un protocole d'entente avec le gouvernement du Québec dans le but d'entamer le processus de décentralisation, mais que celui-ci ne s'est jamais véritablement concrétisé;

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des municipalités déposait un mémoire en 2005 plaidant pour un projet de loi-cadre sur la décentralisation « Pour un État de proximité et une autonomie des communautés » suite à une large consultation de ses membres et où l'on affirmait que toute démarche de décentralisation devrait tendre au renforcement des MRC, les reconnaissant comme lieu privilégié de la démocratie locale et du transfert de compétences pour une dynamique accrue des territoires;

**ATTENDU QU'**en 2010, la Fédération québécoise des municipalités réitérait la volonté que la MRC soit l'instance reconnue dans la mise en œuvre de la Loi-cadre sur l'occupation et la vitalité des territoires, et que cette résolution a reçu l'appui de plus de 600 municipalités et MRC;

**ATTENDU QUE** le *momentum* politique actuel sans précédent et l'invitation du présent gouvernement de concrétiser la décentralisation et ainsi doter les régions de véritables leviers essentiels à leur développement;

***Il est proposé par le conseiller Roger Ricard  
Appuyé par le conseiller André Bélanger  
Il est résolu***

**QUE** le conseil demande au gouvernement du Québec de déposer son projet de loi-cadre sur la décentralisation;

**QUE** le conseil demande de confirmer dans cette Loi l'échelon supralocal qu'est la MRC comme lieu de la décentralisation pour assurer le développement durable des territoires du Québec;

**QUE** le conseil demande d'acheminer copie de la présente résolution à la première ministre, Mme Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, aux partenaires de la ruralité, à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13-07-514

**10.1 Achat de 10 nouveaux habits pour les pompiers**

**ATTENDU QUE** les habits des pompiers doivent être remplacés aux 10 ans et que certains des habits actuels sont désuets;

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé l'an dernier à l'achat de 10 habits provenant de la compagnie *CSE Incendie et Sécurité inc.*, le tout tel qu'il appert de la résolution no 12-06-273;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acheter 10 autres habits cette année de la même compagnie;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la soumission de la compagnie *CSE Incendie et Sécurité inc.* en date du 30 mai dernier et achète de cette entreprise 10 habits de pompier au coût de 1 420 \$ chacun, taxes en sus, ainsi que la même quantité de paires de bottes, casques, gants et autres accessoires, pour un total de **18 335 \$** excluant les taxes. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire 22 20003 725.

ADOPTÉ

13-07-515

**10.2 Formation Pompier 1 section III pour cinq pompiers**

**ATTENDU QUE** le conseil décidait de donner la formation de Pompier 1, Section 2 et MDO à cinq pompiers, soient Andrew Phaneuf, Jessy Davidson, David Paquette, Brian Wharry et Malcolm Flanders, le tout conformément à la résolution no 13-01-395;

**ATTENDU QUE** ces pompiers souhaiteraient poursuivre cette formation de pompier 1, soit en suivant la section 3 et auto-sauvetage;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accorde la dépense de 8 290 \$ sans taxes pour la formation de cinq pompiers, soient Andrew Phaneuf, Jessy Davidson, David Paquette, Brian Wharry et Malcolm Flanders, formation offerte jusqu'en octobre prochain par le

Service aux Entreprises de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke, pour la formation Pompier 1, Section 3 et auto-sauvetage.

**QU'**un montant de 4 000 \$ soit approprié à même le budget no 02 22000 454 et la balance à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Proposition d'une tarification des rampes de mise à l'eau pour 2014

*Le sujet est reporté à une séance ultérieure.*

## 12. VARIA

La conseillère Thérèse McCutcheon incite fortement les citoyens de continuer d'appeler les pompiers lorsqu'ils désirent faire un feu. Cela ne les dispense toutefois pas de leur obligation d'obtenir un permis en premier lieu.

La conseillère Francine Caron-Markwell désire féliciter les organismes communautaires ainsi que tous les bénévoles et les pompiers qui ont organisé la fête de la St-Jean et la fête du Canada. Elle mentionne aussi qu'il y aura prochainement une formation sur les défibrillateurs après les vacances estivales. Finalement, elle souhaite remercier M. Claude Boissonneault pour son don de la balançoire au parc Thayer.

Le conseiller Christian Laporte rappelle aux citoyens que le concert à l'Église Catholique aura lieu le 19 juillet prochain, à 19h30 ainsi que le Festival des Arts du 13 au 21 juillet. Tous et toutes sont invité(s) en grand nombre.

13-07-516

## 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère *Gaétane Gaudreau*, il est 20h15.

---

**Eric Evans, Maire**

---

**Me Josiane Hudon, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière**